SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

# ARRÊTÉ N° 2026-187-8.3.3
## Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux Avenue de l'Atlantique

**La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,**
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8ème-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
Vu la demande présentée par Mme RATTAIRE 456 avenue de l'Atlantique 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation ainsi apportée au libre usage de certaines voies en raison du stationnement d'un camion benne pour enlèvement de gravats et autres matériaux 456 avenue de l'Atlantique à Domino 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1 : Du 18 mai au 21 mai 2026,** la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Le fil d'eau devra être entretenu quotidiennement.
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués.
- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Chaussée réduite au droit de l'intervention.
- Vitesse limitée à 30 Km/h.

**Le passage des véhicules de secours devra être préservé.**

**ARTICLE 2** : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux, sera conforme au manuel du chef de chantier.

**ARTICLE 3** : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial.
Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

**ARTICLE 4** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5** : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
- Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
- La police municipale
- Madame Rattaire

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 13 mai 2026.

P/o Premier Adjoint

**La maire,**
**Dominique RABELLE**

Mairie de St Georges d'Oléron